

DELIBERATION N° 2004/01-03 - COMITE DE JUMELAGE : REMPLACEMENT DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 28 mai 2001, portant sur la désignation de représentants du Conseil Municipal au Comité de Jumelage.

Il indique que suite à la démission de Madame Viviane WADIER, le 26 mai 2003, conseillère municipale de la Liste « Ludres Notre Ville », et la démission, à compter du 31 décembre 2003, de Monsieur Pierre LOMBARDET, conseiller municipal de la liste « Ludres Autrement », il convient de procéder à leur remplacement.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux élus sur la liste « Ludres Autrement » et sur la liste « Ludres Notre Ville » de bien vouloir proposer un membre de leur groupe en remplacement de Monsieur Pierre LOMBARDET et de Madame Viviane WADIER.

Les candidatures de Monsieur Marc NOEL, représentant de la liste « Ludres Autrement » et de Monsieur Philippe FRANOUX, représentant de la liste « Ludres Notre Ville », sont proposées à l'Assemblée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'entériner les candidatures de Monsieur Marc NOEL (liste « Ludres Autrement ») en remplacement de Monsieur Pierre LOMBARDET, et de Monsieur Philippe FRANOUX (liste « Ludres Notre Ville ») en remplacement de Madame Viviane WADIER, en qualité de représentants du Conseil Municipal au Comité de Jumelage.